

Pour les quatre heures imparties à ce CHSCT, la CfdT constate en effet que les dossiers ouverts s'accumulent, mais pour l'instant peu d'entre eux aboutissent réellement. Le travail fourni par l'administration est cependant notable sur nombre de sujets et sur les évolutions présentées.

UN ORDRE DU JOUR ENCORE UNE FOIS TROP CHARGÉ !

AMIANTE

La demande d'inscription de DGA-EP au « décret amiante » reste pour l'instant un échec. La CfdT comme les autres OS a versé au dossier le principe que des établissements privés ayant le même périmètre d'activité sont reconnus. La DRH de la DGA a réitéré sa demande auprès de la DRHMD. Nous ne nous contenterons pas de compensations à la marge et réclamons la pleine reconnaissance de l'exposition des personnels concernés.

MISSIONS DE LONGUE DURÉE

A cette question initiée par la CfdT il y a plusieurs mois, l'administration a présenté un travail de synthèse réglementaire conséquent. Une grande partie des écueils potentiels sont traités dans ce projet de document. La CfdT demande encore à éclaircir quelques imprécisions récurrentes qui perdurent comme la position administrative des personnels pendant leur temps de transport, l'usage des véhicules étatiques en marge de la nécessité de service, la connaissance par le missionnaire de sa couverture juridique, administrative et de santé lors des missions à l'étranger.

ÉVALUATION RPS À LA DGA

La mise à jour de la note sur la prise en compte des RPS à la DGA est subordonnée aujourd'hui à deux choses. La parution du rapport d'audit de l'inspection de l'armement qui est en cours de rédaction et la déclinaison de l'accord cadre RPS à la Défense.

Au delà, la CfdT a demandé à ce que soit présenté en CHSCT DGA la synthèse des enquêtes Altédia dans les établissements. Effectivement, il ressort localement de ces enquêtes que nombre des facteurs aggravants de RPS ne sont pas de la compétence des directeurs de centre. L'administration a entériné la demande de la CfdT et cette présenta-

tion devra être faite au CHSCT de la rentrée de septembre. La CfdT s'est aussi inquiété du fait que le marché Altédia comprenait une phase d'accompagnement à la recherche de solutions palliatives aux problèmes mis en évidence. Bien que cette partie ait été financée, depuis les présentations locales, il semble que plus rien ne bouge. La CfdT attend que des mesures concrètes soient présentées dans les CHSCT Locaux. C'est à cela que nous mesurerons la réelle volonté de la DGA à prendre en compte les Risques Psycho-Sociaux.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Là encore l'administration nous a présenté un projet d'instruction décrivant l'organisation de la prévention au sein de la DGA. Le document est en cours de finalisation et devrait pouvoir être validé lors du prochain CHSCT du mois de juin.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La CfdT comme les autres OS a unanimement dénoncé le fait que le rapport d'étude sur les conditions de travail des personnels civils ne répond pas aujourd'hui à la question initialement posée sur le temps de travail des cadres. Ce rapport est incomplet, trop basé sur une enquête faite principalement sur un établissement parisien, il ne tient pas compte notamment du télétravail. Après une longue discussion, l'administration a acté la nécessité de se pencher sur le temps de travail des cadres à la DGA. Un questionnaire d'enquête incluant le télétravail et la « nomadisation » des cadres devra être proposé lors du prochain CHSCT. L'administration regarde aussi si elle peut obtenir des moyennes statistiques des temps de présence des cadres à partir des données de « badgeages » 2013 sur quelques établissements représentatifs, bien évidemment anonymement.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Une présentation du processus d'organisation des formations réglementaires a été déroulée. Aujourd'hui la majorité de ces formations est assurée par le CFD de Bourges et par les formateurs locaux. Ces derniers tendent à diminuer au profit du CFD. 4 % des formations sont achetées en externe. En 2013, 2.900 formations ont été réalisées majoritairement au profit de la protection incendie, des habilitations électriques, et des secouristes du travail.

APPLICATION DE L'IM2000, VÉHICULES

Suite aux difficultés rencontrées dans certains établissements d'essais, la **CFDT** a posé une question nouvelle au CHSCT DGA. En effet aujourd'hui, l'application stricte de l'IM2000 impose aux établissements de positionner en astreinte, les personnels amenés à utiliser des véhicules étatiques pour être rapatriés chez eux, après des essais en heures supplémentaires ou décalées. DGA/SMQ/SDSE est en cours « d'analyse juridique fine ». Il semble avoir la volonté d'assumer prochainement la responsabilité de délivrer des autorisations de Liaisons Domicile Travail (LDT), « en dérogation de l'IM2000 » ! Ceci permettrait en effet de régler l'ensemble des cas divers et variés liés aux activités d'essais. Cependant les établissements de la DGA seront bientôt embasés pour ce qui est de l'utilisation de la gamme des véhicules commerciaux (les véhicules blancs). Il n'est pas sûr, alors, que les commandants de BdD

veuillent assumer les mêmes responsabilités dérogatoires. La **CFDT** demande à ce que l'IM2000 soit modifiée pour tenir compte des besoins d'usages des véhicules étatiques pour les activités d'essais.

En parallèle de ce sujet, la **CFDT** s'est élevée contre la répartition arbitraire de la nouvelle diminution contrainte du parc de véhicules. En effet dans certains établissements englobant des zones géographiques conséquentes, cela va avoir une répercussion directe sur la mobilité des personnels pour les essais et donc directement sur la productivité des centres. En faisant cela, l'administration retire les outils de travail à ses employés. En RPS, on pourrait catégoriser cela dans la case harcèlement ! La réponse a malheureusement été claire, il n'y a pas d'échappatoire. Après la gabegie annoncée de la location de ce parc, le ministère revient à la propriété domaniale de ses véhicules. Si les budgets le permettent, la solution passera par l'achat de véhicules militaires techniques. Bonjour les économies, mais ce n'est pas les mêmes budgets... En attendant n'hésitez surtout pas à faire remonter par vos hiérarchies les blocages fonctionnels engendrés par l'indisponibilité de véhicule.

FORMATION CHSCT

Enfin dirons-nous.... Les formations réglementaires font enfin avoir lieu. Il était temps puisque notre « mandat » se termine à la fin de l'année.

Le proverbe, « Tout vient à point à qui sait attendre » s'est vérifié tout au long de ce CHSCT. Après de long mois de discussions et de travail sur les sujets communs aux établissements de la DGA, nous sommes sur le point d'aboutir sur quelques dossiers importants que la CFDT a portés dans cette instance. Une mandature aura été nécessaire pour cela, mais nombre de sujets resteront encore à travailler. Les élections des comités techniques de fin d'année seront pour vous, le moment de soutenir vos représentants CFDT (Eric Fredon, Julien Vinatier, Jean-Marc Joyeux et Stéphane Gestin) pour qu'ils continuent à suivre ces dossiers et protéger vos droits.

La CFDT était représentée par :

- Eric Fredon